

CABINET MEDICAL DE NORMANVILLE

2 Impasse du château - 27930 NORMANVILLE

Tél : 02 32 64 59 34 (Nuit et week-end : 02 32 33 32 32; Urgence vitale : appeler le 15) mail : ph.mauboussin@free.fr

Docteur Philippe MAUBOUSSIN

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

27 1 01986 1

Consultations sur RENDEZ-VOUS

Absent le jeudi toute la journée.

Normanville, le 07/07/2011

Réf JJA/DL. N° 30.050

Dossier N° C-2011-2828

Cher confrère,

Suite à la réception du mémoire en défense dans l'intérêt du Dr Eliacheff, je vous prie de trouver ci-joint mes observations à son propos.

Je constate que le défenseur de ma consoeur applique l'adage "La meilleure défense, c'est l'attaque" puisque (je résume) :

- c'est moi qui suis anti-confraternel pour avoir déposé une plainte mal à propos contre ma consoeur
- je n'ai pas daigné me rendre à la conciliation
- je suis syndicaliste donc suspect
- les généralistes son incompetents ("études" à l'appui)

Plainte infondée et attitude non confraternelle :

Sur le site de France-culture (Pièce jointe N° 1) le Dr Eliacheff est présentée comme suit : "Elle est pédopsychiatre et psychanalyste", et même si "elle n'est pas présentée comme telle à l'antenne", elle EST médecin.

Les propos tenus ne me visaient bien sûr pas pas nommément. Il me semble surprenant de prétendre pouvoir dénigrer de la façon la plus grave (on parle de majoration de la mortalité infantile !) toute une profession, en toute impunité au prétexte que l'on n'a nommé personne.

Concernant mon absence à la conciliation :

Celle-ci était initialement fixée au 16 mars 2011, date que j'avais "bloquée". Je n'ai été informé que le 17 février (deux semaines à l'avance, donc) qu'elle était déplacée au 03 mars 2011. A cette date, **comme je l'ai écrit**, il était déjà prévu que je serai en vacances dans les Alpes (Pièce jointe N°2); le commentaire qui est cité par le défenseur de ma consoeur n'est donc pas la cause première de mon absence à cette conciliation, contrairement à ce qu'il sous-entend en ne citant qu'une partie de mon courrier.

Concernant mes fonctions syndicales :

Ces fonctions témoignent de mon attachement à la défense de ma profession. Elles sont plutôt cohérentes avec ma plainte. Je note que le défenseur de ma consoeur les "souligne d'emblée" sans pour autant préciser en quoi il est utile de les souligner. Veut-il sous-entendre un "complot" ?

Je rappelle que la FMF, à laquelle j'appartiens, est un syndicat polycatégoriel dont certains membres sont pédiatres libéraux...

Concernant les "études" citées :

On peut (comme le défenseur de ma consoeur à propos de mes fonctions syndicales) d'*emblée souligner* que les études en question sont signées par le Dr A. Bocquet, pédiatre, mais également président de l'Association Française de Pédiatrie Ambulatoire.

Et on me reproche d'être syndicaliste ...

Concernant le contenu des études on peut en souligner quelques points (je rappelle au défenseur de ma consoeur que (contrairement, j'imagine, aux "jurisprudences" dont il a l'habitude), les études sont toutes criticables, cet exercice donne même lieu à un enseignement spécifique appelé "lecture critique") :

"Les pédiatres prescrivent moins" :

Effectivement, faisant beaucoup de consultations préventives au bénéfice d'enfants en bonne santé, ils prescrivent moins. Quel généraliste n'a pas entendu le parent d'un enfant vu parce qu'il est malade "j'ai rendez-vous chez le pédiatre dans 03 jours pour son vaccin, faut-il reporter la vaccination du fait de sa maladie?".

Cet argument est aussi absurde qu'il le serait de reprocher aux cancérologues d'avoir dans leurs patients une mortalité supérieure à celle des dermatologues...

"Les pédiatres préviennent mieux les caries en prescrivant du fluor".

Cet argument-là est assez cocasse : dès 1996 la Revue Prescrire écrivait "La supplémentation en fluor systématique chez l'enfant doit être remise en question". En 2010 une recommandation de l'AFSSAPS (pièce jointe N°3) est parue sur ce sujet. Les choses ne sont sans doute pas si simples...

"Les enfants suivis par des pédiatres ont une moindre mortalité":

Cette affirmation, (énorme !) relayée par ma consoeur, est issue d'un article de 2006, écrit par l'Association Française de Pédiatrie Ambulatoire, le Syndicat National des Pédiatres de France, et la Société Française de Pédiatrie (et on me reproche d'être syndicaliste...) citant des études de 2002, 2004 et 2006.

Il ne s'agit bien sûr pas d'études prospectives (qui montreraient par exemples que, *toutes choses égales par ailleurs*, la mortalité des enfants a baissé depuis qu'ils sont suivis par des pédiatres), mais d'extrapolations comparatives statistiques (dont on connaît le peu de valeur) entre des pays aux systèmes de santé très différents.

Pourquoi ne pas écrire (source INED, pièce jointe N°4) :

"Parmi ces 12 pays européens qui nous entourent (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Italie, Luxembourg, Pays-bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède) le Royaume-Uni est celui qui a le plus mauvais taux de mortalité infantile et c'est également le seul où les voitures roulent à gauche. Les statistiques sont donc formelles : rouler à gauche majore la mortalité infantile" ?

J'exagère à peine ...

En Italie, dont une étude citée par ma consoeur nous apprend que les enfants sont exclusivement suivis

par des pédiatres, la mortalité infantile est supérieure à celle de la France ...

Beaucoup plus directement , on peut constater :

Mortalité infantile en France (source INED, pièce jointe N°5):

- 2001 : 4.5/1000

- 2009 : 3.7/1000

Soit une diminution absolue de 0.8/1000, et relative de 18 %.

Quelle a été l'évolution du nombre de pédiatres libéraux pendant cette même période ? En baisse nous dit on...

Comment expliquer que la mortalité infantile diminue avec le nombre de pédiatres ?

Qui oserait dire : "Moins il y a de pédiatres, moins les enfants meurent" ?

Pas moi.

C'est par contre précisément le genre de discours tenu publiquement par ma consoeur.

Que des associations professionnelles (AFPA, SNPF, SFP) publient dans des revues professionnelles des études tendancieuses en leur faveur est une chose.

Qu'une consoeur s'en fasse l'écho sur une chaîne de radio publique nationale en est une autre, constituant à mon sens, un manquement grave à la confraternité.

Dr Philippe MAUBOUSSIN